



# 14<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES V.H.C.

26, 27 et 28 Octobre 2023

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC  
Coefficient 2

CHAMPIONNAT DES RALLYES VHC de la LIGUE OCCITANIE  
MEDITERANNEE

## REGLEMENT

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Adresse postale : B.P. 7 34690 FABREGUES

Adresse administrative : Résidence le Rimbaud Bat A  
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER  
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.asa-herault.com

## S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### TOUTES LES INFOS SUR LE RALLYE & SON DEROULEMENT

# **En route vers la neutralité carbone !**

paraîtront sur le site internet officiel : [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com)

- Le présent règlement
- Le bulletin d'engagement
- La fiche d'assistance
- La fiche Reconnaissance
- La feuille d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote, copilote, voiture)
- La demande de participation à la Base d'Essai
- La liste officielle des engagés
- L'information sur le traitement des données personnelles
- Les confirmations d'engagements
- Les listes numérotées
- Les horaires de convocations
- Les classements
- L'ensemble de l'infographie : cartes, plans de situation etc



DATE: 03/07/2023

VISA Ligue:R13/2023



Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques du Championnat de France des Rallyes VHC 2023.

Le 14<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes véhicules historiques (VHC) reprend l'intégralité du règlement particulier du 64<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes à l'exception des articles suivants qui précisent certains points spécifiques.

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault remercie les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide efficace à l'organisation du 14<sup>ème</sup> CRITERIUM des CEVENNES V.H.C 2023, comptant au Championnat de France des Rallyes V.H.C.

## INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES

### • PARC FERME de FIN de 1<sup>ère</sup> ETAPE – PARC DEPART 2<sup>ème</sup> ETAPE

Plan de l'Ormeau

Centre Ville

34190 – GANGES

## PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d’Affichage Numérique).

### DEROULEMENT DU RALLYE

|                              |             |  |
|------------------------------|-------------|--|
| <b>Jeudi 26 Octobre 2023</b> | 08h00       | Ouverture du Parc Assistance – ST Hippolyte du Fort  |
|                              | 12h45-16h30 | Vérifications administratives complémentaires (selon heure de Convocation aux vérifications techniques et uniquement pour les documents manquants (cf. <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a> ) et remise du briefing écrit et autres documents - Lycée Polytechnique Mendès France Montpellier (LPMF) |
|                              | 13h00-16h45 | Vérifications techniques obligatoires selon heure de convocation. (cf. <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a> ) - LPMF Montpellier   |
|                              | 15:45       | 1 <sup>ère</sup> Réunion Collège des Commissaires Sportifs P.C.Hôtel Courtyard   |
|                              | 17h30       | Début « Cérémonie de départ » Podium (cf ordre publié Start Ceremony) Place Georges FRECHE MONTPELLIER.  |
|                              | 23h30       | Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 <sup>ère</sup> Etape  |

### Vendredi 27 Octobre 2023

|   |  |
|---|--|
| 20 min après le dernier concurrent MOD. | Départ 1 <sup>ère</sup> Etape –Podium Départ – LE VIGAN  |
| 18h56                                   | Arrivée 1 <sup>ère</sup> Etape – Plan de l'Ormeau - GANGES   |
| 19h15                                   | 2 <sup>ème</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs P.C.<br><i>Heure théorique à ajuster selon nombre de concurrents Moderne autorisés à prendre le Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape</i> |
| 22h00                                   | Publication du classement partiel de la 1 <sup>ère</sup> Etape à l'issue de la dernière E.S. courue et de l'ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape                                   |

**Samedi 28 Octobre 2023**      09h25      **Départ 2<sup>ème</sup> Etape – Plan de l'Ormeau Ganges**  
*Heure théorique à ajuster*

- 17h34 **Arrivée 2ème Etape (CH 14C)** – Podium Pce G. Frêche – Remise des prix – Parc Fermé Arrivée Site Richter, Montpellier
- 18h00 3<sup>ème</sup> Reunion du Collège des Commissaires Sportifs – P.C.  
*Heure Théorique à ajuster*  
Vérifications Techniques Finales LPMF – Montpellier  
Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 14C

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques du Championnat de France des Rallyes VHC 2023.

Le 14<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes véhicules historiques (VHC) reprend l'intégralité du règlement particulier du 64<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes à l'exception des articles suivants qui précisent certains points spécifiques.

## ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 26 Octobre au 28 Octobre 2023, en qualité d'organisateur administratif et technique, et avec le concours de la REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE, de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, du DEPARTEMENT du GARD, des COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, CEVENNES GANGEOISES & SUMENOISES, CAUSSES-AIGOUAL-CEVENNES-TERRES SOLIDAIRES, GRAND PIC ST LOUP et des Villes de MONTPELLIER, du VIGAN, de GANGES, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, de SAINT ANDRE DE VALBORGNE et de toutes les communes traversées :

### 14<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES VHC CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le 03/07/2023 et enregistré sous le numéro R13/2023. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation le 12/07/2023 Numéro 504

#### 1.1 p – OFFICIELS

Idem au Règlement Particulier du 64<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes C.F.R. sauf :

##### Collège des Commissaires Sportifs

###### Président

Membres

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| Hervé BESSON    | 15182-05/09 |
| Georges LEMMENS | 46609-14/11 |
| Jacques PAOLI   | 2692-08/05  |

##### Direction de Course

Directeur de Course VHC

|                  |            |
|------------------|------------|
| Jannick DAUBIGNE | 6560-15/04 |
|------------------|------------|

##### Commissaires Techniques

Responsable Délégué Technique FFSA

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| Bernard POTTIER | 5010-01/12  |
| Jean-Louis BOSC | 14848-08/05 |
| Michel MOLINES  | 9502-08/01  |
| Michel MOLINES  | 9502-08/01  |

##### Délégué Technique Bases Essais

Chargés des Relations avec les Concurrents & Vérifications des Publicités et Carnet de Bords

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Armand HAY (Responsable) | 1253-08/03  |
| Jean-Claude CHRISTOL     | 15590-08/11 |

Responsable site de Ganges

|              |            |
|--------------|------------|
| Joël MARAINE | 2717-08/04 |
|--------------|------------|

#### 1.2 p ELIGIBILITE

Le 14<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC, compte pour :

- le Championnat de France des Rallye VHC
- la Coupe de France des Rallye Coefficient 2
- le Championnat Rallye VHC 2023 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée

## ARTICLE 3 P – CONCURRENTS & PILOTES

### 3.1 p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme aux Règlements Standard FFSA

**3.1.5. p** Toute personne qui désire participer au 14<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 16 Octobre 2023, minuit accompagnée des droits d'engagements.**

**Adresse Postale Obligatoire pour tous envoi de courriers : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 - FABREGUES**

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches d'assistance et de reconnaissances sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com) et si possible remplis en ligne avant impression.

### **3.1.10 p NOMBRE D'ENGAGES**

Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures. Ce nombre pourra être modifié en fonction du nombre de véhicules engagés dans le 64<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes (140) et le 4<sup>ème</sup> Critérium VHRS/2<sup>er</sup> Critérium VMRS (20), soit 190 voitures en tout.

### **3.1.11 p DROITS D'ENGAGEMENTS**

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- **700 €** pour tous les concurrents + 50 € pour le module de géolocalisation
  - **600 €** pour les concurrents licenciés de l'ASA Hérault (équipages complets) + 50 € pour le module de géolocalisation.
- De plus leur sera offert un **bon d'achat de 100 €** à valoir sur le catalogue 2023 GT2I.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

**3.1.12 p** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent, des photocopies des licences du permis de conduire et la photocopie du 1<sup>ère</sup> page PTH ou PTN.

Pour les paiements par virement, veuillez indiquer les coordonnées du destinataire :

Titulaire du Compte : ASA HERAULT

577, avenue Louis Ravas - Le Rimbaud Bt A 34080 MONTPPELLIER

Banque de domiciliation : Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Identification du Compte (Iban) : FR 76 1348 5008 0008 9137 3982 447

Code Banque : CEPFRPP348

Les frais de virement seront à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces ou un chèque à titre de caution sera demandé.

**Important** : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc ... afin de pouvoir faire le rapprochement.

**De part leur engagement et leur signature, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et à les assumer. Ils certifient connaître les différents articles du présent règlement particulier. Ils acceptent tous les règlements applicables à ce Rallye (conformes à la réglementation générale des rallyes, au C.F.R. 2023 et Championnat de France Rallye VHC).**

### **3.3 p ORDRE DES DEPARTS –**

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition pour la 1<sup>ère</sup> Etape et dans l'ordre des classements de cette étape pour la 2<sup>ème</sup> Etape.

**Les équipages engagés dans le 14<sup>ème</sup> Critérium VHC partiront derrière le Rallye Moderne.**

## **ARTICLE 4 P– VOITURES & EQUIPEMENTS**

### **4.1 p VOITURES AUTORISES**

Conforme aux règlements spécifiques des rallyes VHC et du Championnat de France des Rallyes VHC 2023

Sont admises exclusivement les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTHN FFSA).

Périodes E à J2 soit :

- A périodes E, F, G1 (1947 à 1969)
- B périodes G2, GR, H1, (1970 à 1975)

- C périodes H2, HR (1976), et I, (1976 à 1981)
- D période J1 (1982 à 1985)
- E période J2 (de 1986 à 1990)

Ces voitures seront répertoriées par groupe comme à l'époque :

- □ Groupe 1 T Tourisme de série
- Groupe 2 CT Tourisme de compétition
- Groupe 3 GT Grand Tourisme de série
- Groupe 4/5 GTS / GTP/HST/TSRC Grand Tourisme de compétition
- Groupe N VHC Production
- Groupe A VHC Tourisme
- Groupe B VHC

Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1977 à 1981 avec passeport 3 volets et la fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.

#### 4.3 p ASSISTANCE

**4.3.2.1 p :** Conforme à ART.4.3.P du règlement particulier du 64<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes 2023

##### Rappels :

**Les différents sites du Parc d'Assistance de ST Hippolyte du Fort seront accessibles**

**dès le Jeudi 26 Octobre 2023 à partir de 08 H 00**

**Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants. Deux parcs remorques seront mis à votre disposition : Route de Sauve 30170 - St HIPPOLYTE DU FORT et Parking du Pirée ave du Pirée 34000 – MONTPELLIER**

#### 4.3.2.2 p ZONES DE RAVITAILLEMENT

Conforme à article correspondant du règlement particulier du 64<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes 2023.

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance ou entre un parc assistance et une zone de ravitaillement (Z.R.) éloignée (ou entre un parc assistance et départ ou l'arrivée finale sera :

|                                      |                |    |         |      |                               |
|--------------------------------------|----------------|----|---------|------|-------------------------------|
| Entre Départ et Assistance A .       |                | de | 29.7 km | dont | 0 km d'épreuves spéciales     |
| Entre Assistance A et Assistance B   | E.S. 1, 2, 3   | de | 155 km  | dont | 46,81 km d'épreuves spéciales |
| Entre Assistance B et Assistance C   | E.S. 4, 5, 6   | de | 155 km  | dont | 46.81 km d'épreuves spéciales |
| Entre Assistance C et Assistance D   | E.S. 9, 10, 11 | de | 144 km  | dont | 51.70 km d'épreuves spéciales |
| Entre Assistance D et Arrivée finale | ES 14          | de | 61.1 km | dont | 5,90 km d'epreuves spéciales  |

#### 6.1 p DESCRIPTION

Le Championnat de France des Rallyes VHC partira 20 minutes après le dernier concurrent moderne.

Le 14<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC représente un parcours total de **545.02 km** et comporte 10 épreuves spéciales, dont 7 E.S. différentes, d'un total de **151.22 km (soit 28 %)**. Il est divisé en **2** étapes et **4** sections. Les épreuves spéciales sont :

|                              |  |   |            |
|------------------------------|--|---|------------|
| <b>REGLEMENT PARTICULIER</b> | <b>14<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC</b> | <b>REGLEMENT PARTICULIER<br/>AVEC VISA DU 12 JUILLET 2023</b> | <b>7/9</b> |
|------------------------------|--|---|------------|



| E.S. N° | NOMS DES SPECIALES                                      | LONGUEUR | VENDREDI 28 | SAMEDI 29 |
|---------|---|----------|-------------|-----------|
| 1/4     | “CC-GANGES-SUMENE“ SUMENE – ST MARTIAL                  | 12,31 km | 2 fois      |           |
| 2/5     | ALZON -BLANDAS  | 18.20 km | 2 fois      |           |
| 3/6     | “CC-PAYS VIGANAIS“ MONTARDIER - ROQUEDUR                | 16.30 km | 2 fois      |           |
| 9       | ST ANDRE DE VALBORGNE – COL DE L’ESPINAS                | 12.70 km |             | 1 fois    |
| 10      | “CC-CAUSSE AIGOUAL CEVENNES“<br>COL DU PAS - COL DE BES | 24.60 km |             | 1 fois    |
| 11      | COL DE LA TRIBALE - ARDAILLES                           | 14.40 km |             | 1 fois    |
| 14      | « CC GRAND PIC ST LOUP » - CLARET                       | 5,9km    |             | 1 fois    |

| RECAPITULATIF | E.S.      | LIAISONS  | TOTAL     |
|---------------|-----------|-----------|-----------|
| ETAPE 1       | 93.62 km  | 233.30 km | 326.92 km |
| ETAPE 2       | 57.60 km  | 160.50 km | 218.10 km |
| TOTAL RALLYE  | 151.22 km | 393.80 km | 545.02 km |

## 6.2 p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA.

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais . Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles via le tracking et par des commissaires seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géolocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (Road Book) sera distribué aux équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit. Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de **50 €**.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées.

**Toutes les spéciales ainsi que le shakedown seront accessibles pendant tous les créneaux horaires de reconnaissance quelque soit le jour.**

## 6.4 p CIRCULATION :

Conforme aux règlements spécifiques des Rallyes et Championnat de France des Rallyes VHC.

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme aux règlements spécifiques des Rallyes et Championnat de France des Rallyes VHC.

### 9.1p CLASSEMENTS PILOTES

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981).
- Un classement général pour les petites cylindrées

|                       |  |   |     |
|-----------------------|--|---|-----|
| REGLEMENT PARTICULIER | 14 <sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC | REGLEMENT PARTICULIER<br>AVEC VISA DU 12 JUILLET 2023 | 8/9 |
|-----------------------|--|---|-----|



Les voitures du groupe Classic de Compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## ARTICLE 10P – REMISES DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 28 Octobre 2023 à partir de **17 H 35** sur le **Podium d'Arrivée – Parvis G. Frêche – Mairie de Montpellier.**

Avant le terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, est mis en place un parc de reclassement à St Mathieu de Trévières. **Le pointage en avance n'est pas autorisé au niveau du CH précédant le podium d'arrivée à Montpellier** (CH 13E). Les concurrents sont placés en régime de parc fermé entre le podium d'arrivée et le Parc fermé d'arrivée finale, Avenue Raymond Dugrand (Site de Richter).

### • PODIUM

- 1) classement général catégorie J : N,A,B
- 2) classement général catégorie 1, 2, 3, 4-5
- 3) classement petites cylindrées
- 4) 1ère féminine
- 5) classement groupe et classe
- 6) premier du classement Classic de Compétition

Il n'y aura pas de dotation en espèces

### • COUPES

- 1 coupe aux 3 premiers du classement général toutes périodes confondues (hors « Classic »)
- 1 coupe aux 3 premiers équipages de chacun des groupes : 1 – 2 – 3 – 4/5 de même pour les groupes : N – A – B
- 1 coupe aux 3 premiers équipages du Classement Challenge « Petites Cylindrées »
- 1 coupe à la 1ère Féminine.
- 1 coupe au vainqueur du classement général Classic de compétition

Tous les équipages classés seront récompensés.